



## Communication CoPéGE à l'attention des professionnels de santé

le 16/04/2021

### **Vaccination anti-COVID-19 : les femmes enceintes désormais prioritaires à partir du 2e trimestre de grossesse**

Plusieurs publications scientifiques ont récemment mis en évidence le sur-risque représenté par la grossesse pour les formes sévères de Covid-19, ce risque étant encore augmenté après 35 ans et en cas de comorbidités (diabète, hypertension, surpoids, obésité). En cas d'infection, la grossesse est un facteur de risque de complications non seulement pour la femme mais aussi pour le fœtus, et il existe un risque de prématurité induite.

De fait, dans la lignée des communiqués du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF) et conformément aux recommandations du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale du 29 mars 2021<sup>[1]</sup>, **l'accès prioritaire à la vaccination contre le SARS-CoV-2 a été élargi aux femmes enceintes, avec ou sans comorbidités, et ce à partir du deuxième trimestre de grossesse**, indique un DGS-Urgent du 3 avril<sup>[2]</sup>.

**Les femmes enceintes peuvent se faire vacciner à partir du 2e trimestre de grossesse par un vaccin à ARNm Pfizer-BioNTech et Moderna en centre de vaccination.**

#### **Pour en savoir plus :**

[1] [Recommandations du Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale du 29 mars 2021, comprenant une justification scientifique](#)

[2] [DGS-URGENT N°2021-39 du 3 avril 2021 : rappel des cibles vaccinales](#)

[Le.crat.fr : Vaccins contre la Covid 19 - Grossesse et allaitement](#)

[Recommandation vaccinale de la HAS du 1 mars 2021 : Stratégie de vaccination contre le Sars-Cov-2](#)